

Le 125e de Notre-Dame-de-Ham en 2023!

Envie de faire partie du comité organisateur du 125^e de Notre-Dame-de-Ham?

Première rencontre du comité organisateur : 1^{er} mars 2022 à 14h30



Vous pourrez également vous joindre à nous au courant de l'année.

Contactez Geneviève au 819 344-5806 ou à projets@notre-dame-de-ham.ca

L'écho de la vallée



Mars 2022

Info-Municipalité



Rencontrez le maire sur rendez-vous.

Pour rencontrer le maire, M. Serge Tremblay, nous vous demandons de communiquer avec la direction générale au 819 344-5806 pour prendre rendez-vous. Par respect de la vie privée des élus, nous vous demandons de ne pas vous présenter à leur domicile.

Les séances du conseil de nouveau en présence.

Le conseil du 7 mars à 19h30 aura lieu en présence. Le passeport vaccinal n'est pas obligatoire. Cependant, le port du masque demeure nécessaire lors de vos déplacements.

Au plaisir de vous y voir!

Tempête de neige

Bacs tombés, bacs enneigés,
couvercles glacés,
rangs non-déneigés, etc.

Laisser le bac 48h (jour ouvrable)
si celui-ci n'a pas été ramassé.

**Assurez-vous de la bonne disposition de vos bacs.
Vérifiez que votre couvercle n'est pas gelé.**



Merci de votre collaboration!

QUE FAIRE?

Coopérative de solidarité de Notre- Dame-de-Ham

Assemblée générale annuelle 2020-2021 Pour les membres seulement

Date : 1er mars 2022

Heure : à 19h

Lieu : En présence à la salle communautaire au 25 rue de l'Église

Mesures COVID-19 en vigueur :

- **Passeport vaccinal n'est plus obligatoire**
- **Port du masque**

Ordre du jour

1. **Vérification du quorum, ouverture, mot de bienvenue**
 - 1.1. Nomination de la présidence et secrétaire d'assemblée et d'élection
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 décembre 2020.**
4. **Présentation et adoption du rapport annuel et du plan d'actions**
5. **Lecture et présentation des états financiers**
6. **Nomination de la firme comptable**
7. **Présentation des prévisions budgétaires**
8. **Élections**

4 postes sont en élection.
9. **Questions diverses**
10. **Levée de l'assemblée**

Beaucoup de nouveautés à la bibliothèque municipale



Pour la relâche, la bibliothèque sera ouverte mardi le 1^{er} mars de 13h30 à 15h30. Venez également vous amuser avec les jeux de société de la bibliothèque.



Moments jeux de société

Le 2 et 16 mars de 18h30 à 21h, venez jouer à des jeux de société dans la salle municipale. Une belle occasion pour jaser entre amis et en famille famille.

La rotation des jeux de la joujouthèque a été effectué. Pleins de nouveautés disponibles dont de nombreux casse-têtes.



**C'est le retour du Carnaval le 27 mars!
Surveillez notre programmation complète!**

Participe au défi château de neige d'ici
le 14 mars.

Fabrique un château de neige et prends-le en photo. Inscris-toi à :
defichateaudeneige.ca .



Traitement d'eau
GARAND



VENTE • LOCATION • SERVICE • INSTALLATION

URGENCE
24 h / 7 jours

- TRAITEMENT D'EAU
- NETTOYEURS À PRESSION
- POMPES ET ACCESSOIRES
- CIRCULATEURS
- RÉPARATION DE MOTEURS

819 752-5563
Sans frais : 800 263-5563

Licence RBQ :
1949-4489-41



VENTES/ADMIN.: 233, de la Grande-Ligne
ATELIER: 111, rue Garand Victoriaville

**Parles-en...
Ta VIE est importante!**

Centre de prévention Suicide
Arthabaska-Érable

Sème la vie!

Vous pensez au suicide?
Vous êtes inquiet pour une personne de votre entourage?
Vous êtes endeuillé par suicide?

Nous sommes là pour vous!

24 heures par jour • 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE 819 362-8581
MRC D'ARTHABASKA 819 751-2205
PARTOUT AU QUÉBEC 1 866 APPELLE (1 866 277-3553)

www.cpsae.ca



AVIS PUBLIC D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 421

Règlement 421 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus.es de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, l'avis public est donné par le soussigné, Emrick Couture-Picard, directeur général et greffier-trésorier intérimaire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham à l'effet :

Que le Conseil municipal adoptera, ce 7 mars 2022, le projet de règlement 421 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus.es de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham., ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus.es de celle-ci.

Ce projet de règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 25 rue de l'Église, aux jours et heures d'ouverture du bureau.

Gestrio

Mieux gérer les matières résiduelles dans la MRC d'Arthabaska

Votre calendrier de collecte au bout des doigts



Gestrio, c'est quoi?

- Les **horaires** de collectes par secteur
- Des **rappels personnalisés** (notifications) afin de ne pas oublier de placer le bac en bordure de la rue la veille de la collecte
- Un **moteur de recherche** pour s'assurer de déposer la bonne matière dans le bon bac
- La liste des **points de dépôt** par matière, avec toutes les coordonnées

Télécharger l'application
GRATUITEMENT



www.gestrio.ca

Donné à Notre-Dame-de-Ham, ce 22 février 2022.

Emrick Couture-Picard

Directeur général et greffier-trésorier intérimaire



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 420

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, le 7 février 2022 :

Règlement 420 sur le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux pour l'année 2022

Ce règlement a pour objet de fixer la rémunération des membres du Conseil municipal, l'allocation de dépense et les remboursements de dépenses autorisés.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 25 rue de l'Église, aux jours et heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Notre-Dame-de-Ham, ce 17 février 2022.

Emrick Couture-Picard

Directeur général et greffier-trésorier intérimaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur-général et greffier-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, MRC d'Arthabaska, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 17 février à chacun des endroits suivants : babillard municipal, site internet municipal, journal municipal.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Notre-Dame-de-Ham ce 17 février 2022.

Emrick Couture-Picard

Directeur général et greffier-trésorier intérimaire



Projet de capsule vidéo en collaboration avec la TVCBF

Tu as entre 12 et 17 ans.

Tu as envie de réaliser une capsule vidéo en lien avec la prévention.

Tu veux t'initier à la réalisation et conception de vidéo.

On t'attend le 15 mars à 18h30 au local des jeunes.

Pour plus d'infos : Geneviève Boutin sur messenger ou à projets@notre-dame-de-ham.ca .

Projet Jeunes entrepreneurs

Tu as entre 12 et 17 ans.

Tu as envie d'offrir des services à la population durant l'été.

Une bourse de participation sera offerte pour ton implication durant l'été.

On t'attend le 15 mars à 19h30 au local des jeunes.

Pour plus d'infos : Geneviève Boutin sur messenger ou à projets@notre-dame-de-ham.ca .





AVIS PUBLIC D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 418

Règlement 418 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, l'avis public est donné par le soussigné, Emrick Couture-Picard, directeur général et greffier-trésorier intérimaire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham à l'effet :

Que le Conseil municipal adoptera, ce 7 mars 2022, le projet de règlement 418 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus.es de celle-ci.

Ce projet de règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 25 rue de l'Église, aux jours et heures d'ouverture du bureau.

Donné à Notre-Dame-de-Ham, ce 22 février 2022.

Emrick Couture-Picard

Directeur général et greffier-trésorier intérimaire



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 419

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, le 7 février 2022 :

Règlement 419 fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2022 et les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations

Ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxes foncières, ainsi que celles reliées aux différents services publics, de même que les modalités de paiements et les compensations possibles.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 25 rue de l'Église, aux jours et heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Notre-Dame-de-Ham, ce 17 février 2022.

Emrick Couture-Picard

Directeur général et greffier-trésorier intérimaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeurs-général et greffier-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, MRC d'Arthabaska, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 17 février à chacun des endroits suivants : babillard municipal, site internet municipal, journal municipal.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Notre-Dame-de-Ham ce 17 février 2022.

Emrick Couture-Picard

Directeur général et greffier-trésorier intérimaire



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
CI-DESSUS MENTIONNÉE

AVIS PUBLIC

Est donné par les présentes par le soussigné, Emrick Couture-Picard directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de ladite Municipalité que les membres du conseil, lors d'une session régulière qui sera tenue à Notre-Dame-De-Ham, le lundi 7 mars 2022 à 19h30 à la salle municipale.

STATUERONT sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La demanderesse souhaite régulariser l'implantation du garage détaché existant qui est implanté à une distance de 7,31 mètres de la limite avant de terrain. La norme exige une distance minimale de 7,5 mètres entre le garage détaché et la limite avant de propriété

Cette demande est localisée au 87, rue Principale, sur le lot 6 206 592, zone I3.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La demanderesse souhaite transformer son ancienne résidence en bâtiment accessoire de type remise. Pour ce faire elle demande de permettre qu'une remise se retrouve en cour avant ainsi que de permettre une remise plus grande que ce que la norme prévoit.

Cette demande est localisée au 79, 2^e Rang Sud, sur le lot 6 206 581, Zone AF3

Une période de consultation écrite aura lieu du 17 février 2022 au 4 mars 2022. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil par écrit, en transmettant soit par courriel, au « info@notre-dame-de-ham.ca », ou soit par la poste au 25, rue de l'Église, Notre-Dame-De-Ham, Québec, G0P 1C0, ses commentaires relativement aux demandes. Les commentaires devront être reçus au plus tard le 4 mars 2022 à 13 h 00 et ils seront transmis aux membres du Conseil lors de la séance ordinaire du 4 mars 2022.

Donné à Notre-Dame-De-Ham, ce 17^e jour du mois de février 2022.

Le directeur-général et secrétaire-trésorier par intérim

Emrick Couture-Picard

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 423 modifiant le règlement de zonage numéro 327 concernant les garages, les pavillons-jardins ainsi que diverses dispositions

Lors d'une séance publique tenue le 7 février 2022, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 423 modifiant le règlement de zonage numéro 327.

Ce projet de règlement vise à modifier les normes concernant les garages détachés résidentiels, la hauteur des remises, l'ajout de normes concernant des pavillons-jardins ainsi que de permettre certains usages du groupe institutionnel et administratif dans la zone H4.

L'illustration de la zone H4 peut être consultée au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture. Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'approbation référendaire. Le Conseil prendra en compte les commentaires écrits des citoyens désirant s'exprimer.

Cette consultation écrite sera effective du 14 février 2022 et prendra fin le 4 mars 2022 à 13h.

Les commentaires écrits peuvent être transmis à la municipalité, par courrier, au bureau municipal, à l'adresse suivante : 25, rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham (Québec) G0P 1C0 ou par courriel à info@notre-dame-de-ham.ca

Cette consultation écrite permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Emrick Couture-Picard, directeur général intérimaire et secrétaire-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil entre 9 h et 17 h le 14 février 2022.

Emrick Couture-Picard

Directeur général intérimaire et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Emrick Couture-Picard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham et résidant à Ham-Nord certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 10 h et 17 h, le 17^e jour du mois de février 2022.